

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017**

***Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Donald GELOT, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Mickaël GOURIER, Marie LE THOER, Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE***

***Absents excusés : Marie-Louise RIVALAIN qui a donnée procuration à Marie LE THOER, Donald GELOT qui a donné procuration à Murielle LE REST à partir de 21h.***

La séance est déclarée ouverte par la Maire.

La Maire nomme comme secrétaire de séance : Mickaël GOURIER

Le compte rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

#### **TRANSFORMATION DE LA CHAPELLE EN MÉDIATHEQUE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

La Maire fait part au Conseil Municipal que les 3 architectes retenus pour la 2<sup>ème</sup> phase ont été auditionnés le 12/06/17. Le choix s'est porté sur Joëlle FURIC de St-Thurien qui possède une plus grande expérience en matière de constructions de médiathèque, de rénovation ou de transformation du patrimoine et plus particulièrement de chapelles. De plus, les délais d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre proposés sont plus réalistes à savoir 33 mois (année de parfait achèvement comprise) pour un montant de 25 580.00€ HT, contre 4 mois pour les 2 autres architectes.  
*Vote à l'unanimité*

#### **DESHERBAGE DES LIVRES A LA BIBLIOTHEQUE**

La Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 14/04/2015, par laquelle le Conseil Municipal a défini une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale ainsi que les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place dans les collections.

M. Donald GELOT, désigné comme responsable du désherbage, a continué le travail de recensement des ouvrages à sortir des collections. Le listing de ces ouvrages est disponible à la mairie. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la sortie de ces ouvrages des collections.

*Vote à l'unanimité*

#### **MARCHÉ VOIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Jean-Yves LE COZ que suite à la consultation pour le marché de la voirie, les entreprises EUROVIA, PIGEON, COLAS ont transmis leurs offres pour les travaux sur les routes à Carlay, Kernouarn, Kardudou, Penker, Pratenou.

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, il a été décidé de choisir le moins cher.

*Le choix s'est porté sur : PIGEON*

*Pour un montant de : 99 868.66€ HT*

*Vote à l'unanimité*

#### **AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Jean-Yves LE COZ informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour une mission de conception d'une opération de type lotissement, environ 14 lots.

La mission consiste en un montage du dossier de demande de permis d'aménager comprenant les étapes suivantes :

- Levé topographique
- Dossier de permis d'aménager
- Estimatif des travaux

Les études nécessaires à la réalisation du permis d'aménager (Dossier Loi sur l'Eau, PAPE rédigé par architecte) feront l'objet de devis dissociés et ne sont pas intégrés à cette consultation.

*Suite à l'étude des devis, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur : LE BIHAN*

*Pour un montant de : 7 000.00€ HT*

*Vote à l'unanimité*

#### **AMENAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BOURG : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Jean-Yves LE COZ informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement de l'entrée du Bourg, Rue de Quimperlé.

*Suite à l'étude des devis, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur : LE BIHAN*

*Pour un montant de : 5 080.00€ HT*

*Vote à l'unanimité*

#### **AMENAGEMENT ET SECURISATION DES CARREFOURS A JUDICARRE ET BELENOU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Jean-Yves LE COZ informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la mise en sécurité du carrefour à Judicarré et Bélénoü.

*Suite à l'étude des devis, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur : LE BIHAN*

*Pour un montant de : 5 760.00€ HT.*

*Vote à l'unanimité*

#### **AMENAGEMENT ET SECURISATION DES CARREFOURS A PONT AR LANN : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Jean-Yves LE COZ informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la mise en sécurité du carrefour à Pont ar Lann.

*Suite à l'étude des devis, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur : LE BIHAN*

*Pour un montant de : 2 000.00€ HT.*

*Vote à l'unanimité*

#### **LOTISSEMENT LE PRE DE KERGAERIC : CESSION A LA COMMUNE**

Jean-Yves LE COZ informe le Conseil Municipal qu'au moment de l'aménagement du lotissement, il était prévu que les parties communes (réseau électrique, espaces verts, voirie, canalisation...) reviennent à la commune.

*Vote à l'unanimité*

#### **MOTIVATION POUR CERTIFICAT D'URBANISME**

Jean-Yves LE COZ rappelle que lors de séance du 13/04/17, le Conseil Municipal a motivé la demande de certificat d'urbanisme déposée par un particulier pour la construction d'une habitation en zone non constructible du RNU s'appliquant sur la commune.

Par courrier en date du 10/05/2017, le Préfet demande au Conseil Municipal de retirer la délibération prise au titre de :

- L'article L111-3 du code de l'urbanisme dispose qu'«en l'absence de plan local d'urbanisme, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune ».
- L'article L111-4 du code de l'urbanisme prévoit que « peuvent être toutefois autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune les constructions pour les installations, sur délibération motivée du Conseil Municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie ».

La délibération, qui ne mentionne que l'absence d'incidence pour le périmètre, ne justifie d'aucun intérêt pour la commune permettant d'appliquer cette exception.

*A la demande du Préfet, le Conseil Municipal se prononce sur le retrait de cette délibération.*

*Vote à l'unanimité*

### **MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Jean-Yves LE COZ informe le Conseil Municipal que 3 propositions ont été adressées en mairie pour l'accessibilité de l'arrêt de bus.

*Après étude des offres, le choix s'est porté sur : PIGEON*

*Pour un montant de : 6 740.00€ HT.*

*Vote à l'unanimité*

### **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS**

La Maire présente le projet de mise en accessibilité de l'arrêt de bus. Suivant le devis validé par le Conseil Municipal d'un montant de 6 740 .00€ HT et propose de demander une subvention à Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours aménagement des ponts d'arrêt de 50% soit un montant de 3 370.00€.

*Vote à l'unanimité*

### **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A DEMISSION**

Vu l'article L5211-40-1 du CGCT

Vu les 7 commissions communales créées,

Vu la délibération du 10/04/2014,

Vu les démissions du Conseil Municipal de Christophe PIOLIN, Jacques SALAUN et Catherine GILBERTON, respectivement les 09/03/2017, 30/03/2017 et 11/04/2017,

*Il convient de désigner des nouveaux représentants au sein des commissions suivantes :*

*Commission vie scolaire-jeunesse : Stéphane ORIERE remplace Ronan CORBIHAN*

*Commission des finances : Corinne COLLET*

*Commission d'appel d'offres : Mickaël GOURIER*

*Vote à l'unanimité*

### **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Vu l'article L5211-40-1 du CGCT

Vu les 8 commissions intercommunales créées,

Vu la délibération du 20/06/2014,

*Il convient de désigner des nouveaux représentants au sein de la commission suivante :*

*Commission enfance-jeunesse : Corinne COLLET*

*Vote 9 POUR et 3 ABSTENTIONS (Eliette DUFLEIT, Stéphane ORIERE et Ronan CORBIHAN)*

### **AVANCEMENT DE GRADES DES AGENTS**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 19/05/2017, il est proposé au Conseil Municipal les avancements de grade suivants et la modification du tableau des effectifs qui en découle à compter du 01/08/2017 :

NOMBRE D'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
1	Adjoint principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe

*Vote à l'unanimité*

### **MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

La Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial ou hospitalier. A ce titre, le Fonds National de Prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention.

La Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques.

Le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche est estimé à 10 jours.

*Il est demandé au Conseil Municipal*

- *D'Approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.*
- *De Décider de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.*

*Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et pour signer les pièces s'y rapportant.  
Vote à l'unanimité*

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Compte tenu du départ en retraite au 01/10/2017 de l'agent chargé de la Poste et adjoint administratif à la mairie à raison de 21h30 semaine, un recrutement est envisagé. Afin de permettre un passage de relais avec la nouvelle personne dans de bonnes conditions et pour pallier à l'augmentation des tâches administratives, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

*Vote à l'unanimité*

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2016**

#### **Indicateurs techniques et de performances**

Le service d'eau est géré par la Commune. L'eau distribuée est achetée à la Commune de QUERRIEN, l'unité de production étant à Miniou Rouz (mélange des captages d'eau souterraine de Kerrant Sparle et de Land Querrien).

Il n'existe pas à LOCUNOLE de service d'assainissement, simplement un assainissement semi-collectif concernant 10 logements locatifs.

Nombre d'habitants : 1159

Nombre de branchements : 568

Volume d'eau achetée : 64 232 m<sup>3</sup>

Volume d'eau distribuée : 50 707 m<sup>3</sup>

Longueur du réseau : 32 000 ml

#### **Indicateurs financiers**

##### **- Eléments relatifs au prix du m<sup>3</sup> d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Abonnement annuel 40.51 €

Consommation jusqu'à 100 m<sup>3</sup> 1.38 € le m<sup>3</sup>

Consommation au-dessus de 100 m<sup>3</sup> 1.93 € le m<sup>3</sup> pour les particuliers

1.21 € le m<sup>3</sup> pour les professionnels (au titre de leur profession

principale et dont la consommation est supérieure à 300 m<sup>3</sup> par an)

Redevance pour pollution de l'eau 0.31 € le m<sup>3</sup>

##### **- Eléments relatifs au prix du m<sup>3</sup> d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Abonnement annuel 40.51 €

Consommation jusqu'à 100 m<sup>3</sup> 1.43 € le m<sup>3</sup>

Consommation au-dessus de 100 m<sup>3</sup> 1.98 € le m<sup>3</sup> pour les particuliers

1.26 € le m<sup>3</sup> pour les professionnels (au titre de leur profession

principale et dont la consommation est supérieure à 300 m<sup>3</sup> par an)

Redevance pour pollution de l'eau 0.31 € le m<sup>3</sup>

##### **- Prix de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>**

	<b>01.01.2016</b>
Abonnement annuel	40.51 €

Eau	176.60 €
Redevance pollution	36.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>253.11 €</b>

- Dette

Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2017 135 267.00 €

- Travaux

Les travaux d'entretien et de réparation du réseau se sont élevés à 15 698.94 € TTC, fournitures comprises.

Des travaux d'investissement, concernant le renouvellement de conduite dans le bourg et à Lann Bricou, ont été réalisés pour un montant TTC de 252 509.40 €. Les frais d'études sont à hauteur de 8 602.78 €.

**Qualité de l'eau**

L'eau du réseau a fait l'objet de 6 analyses, toutes conformes. L'eau distribuée a respecté les limites de qualité pour les paramètres recherchés.

D'après le bilan de contrôle sanitaire, l'eau distribuée a présenté une bonne qualité bactériologique et a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Les concentrations en nitrates ont eu une teneur moyenne à 23 mg/l.

Une analyse en pesticides a été réalisée à la mise en distribution et a été conforme.

Le taux de conformité des analyses microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité est de 100% sur les eaux distribuées pour les paramètres recherchés.

*Vote à l'unanimité*

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DES CTMA**

Jean-Yves LE COZ présente la convention de partenariat à signer avec Quimperlé Communauté pour le financement 2016 des CTMA (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques) concernant les opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau. Le montant de la contribution est 1,4 cts d'€/m<sup>3</sup>.

*Vote à l'unanimité*

**ACHAT DE LA LICENCE IV**

L'ordonnance rendue par le Greffe du tribunal de commerce de Quimper autorise la cession de gré à gré de la licence IV au prix de 3 000€.

Cette proposition devrait permettre l'ouverture d'un nouveau débit de boissons sur la commune.

*Vote à l'unanimité*

**ANNULATION DE CREANCES BUDGET EAU**

La Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des états de produits irrécouvrables présentés par le comptable du Trésor.

Considérant les difficultés à recouvrer ces produits, elle propose d'effacer les dettes suivantes (redevances eau) :

6541 : Créances éteintes

Exercice 2017 : 243,45€

*Vote à l'unanimité*

**MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Compte tenu du souhait des enseignants et des parents d'élèves, La Maire explique qu'une demande de dérogation de l'organisation des rythmes scolaires de notre école publique Bertrand Ollivier à Locunolé, à savoir un retour à la semaine à 4 jours, a été adressée à la Directrice d'Académie.

En effet, les difficultés financières et organisationnelles que rencontrent notre commune ne permettent d'assurer le service des Temps Périscolaires (TAP) pour l'année 2017/2018.

En réponse, la Directrice d'Académie émet un avis favorable au retour de la semaine d'école à 4 jours pour la rentrée 2017/2018.

*Le Conseil Municipal ne doit pas voter puisqu'il s'agit d'une décision de la Directrice d'Académie.*

*Séance levée à 21h50*

---